Alliance du spectre dynamique limitée
http://www.dynamicspectrumalliance.org

Janvier 9 2026

Autorité de Régulation des Communications Électroniques , des Postes et de la Distribution de la Presse
14 rue Gerty Archimède, CS 90410,
75613 PARIS CEDEX 12
fréquences.mobile@arcep.fr

Re: Enjeux relatifs aux futures attributions de fréquences mobiles en Hexagone

Cher Monsieur/Madame,

La Dynamic Spectrum Alliance[1] (DSA) remercie l'opportunité de répondre à la consultation publique d'ARCEP sur les *« Enjeux relatifs aux futures attributions de fréquences mobiles en Hexagone ».* Cette consultation intervient à un moment stratégique, car les autorisations actuelles sur les bandes 700 MHz, 800 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2,1 GHz, 2,6 GHz et 3,5 GHz arriveront à expiration entre 2030 et 2035, et de nouvelles bandes – telles que 1,4 GHz et 3,4–3,49 GHz sont envisagées pour de futures attributions de fréquences mobiles. En lançant ce processus bien en avance, l'ARCEP met en place un cadre clair, transparent et fondé sur des données probantes pour évaluer les besoins à long terme en matière d'investissement, de concurrence, de cohésion territoriale, de durabilité environnementale et d'utilisation efficace du spectre, conformément aux objectifs énoncés à l'article L.32-1 du Code des postes et des communications électroniques.

La DSA soutient pleinement cette approche et apprécie tout particulièrement l'inclusion par l'ARCEP de questions portant sur la complémentarité entre les réseaux mobiles et le Wi-Fi et sur l'importance stratégique de l'accès sans licence à la bande de 6 GHz pour répondre à la demande croissante de haut débit en France.

Cette réponse se concentre sur une question de politique publique centrale : comment la bande de 6 GHz (5945–7125 MHz) peut-elle être au mieux allouée aux technologies sans licence, y compris pour le Wi-Fi 6E/7, pour compléter l'évolution des réseaux mobiles et maximiser les avantages socio-économiques pour la France.

Sincèrement,

Dr Martha Suárez,
présidente de
Dynamic Spectrum Alliance

[1] La DSA est une organisation mondiale, intersectorielle et à but non lucratif qui promeut des lois, des réglementations et des pratiques économiques optimales pour une utilisation plus efficace du spectre, favorisant ainsi l'innovation et une connectivité abordable pour tous. Ses membres comprennent des multinationales, des PME, ainsi que des établissements d'enseignement supérieur, des centres de recherche et d'autres organisations du monde entier, tous œuvrant à la création de solutions innovantes qui profiteront aux consommateurs et aux entreprises en rendant le spectre abondant grâce au partage dynamique du spectre. La liste complète des membres de la DSA est disponible sur son site web : https://www.dynamicspectrumalliance.org/members .

Question 2 . Quels commentaires avez-vous concernant le statut des autres bandes de fréquences susceptibles de faire l'objet d'une procédure d'attribution pour les réseaux mobiles ?

L'ARCEP identifie un certain nombre de bandes de fréquences comme candidates à une attribution à court, moyen et long terme aux réseaux mobiles, notamment 3410–3490 MHz, 1427–1517 MHz, 6425–7250 MHz, 26 GHz, 42 GHz et 470–694 MHz, tout en reconnaissant que la bande inférieure de 6 GHz est déjà harmonisée en Europe pour une utilisation Wi-Fi sans licence .

Au niveau européen, la Commission poursuit l'harmonisation de la bande des 6 GHz d'ici 2027, et le Groupe de politique du spectre radioélectrique (RSPG) a identifié des scénarios de partage préférentiel entre les services mobiles et le Wi-Fi dans la bande supérieure des 6 GHz. L'avis récent du RSPG sur une vision à long terme pour cette bande vise explicitement à « maximiser sa contribution à la réalisation des objectifs de connectivité numérique » du Programme d'action pour la Décennie numérique 2030 (DDPP). [2]Ces objectifs comprennent la connectivité fixe universelle à très haut débit (gigabit) et la disponibilité généralisée de l'accès sans fil de nouvelle génération dans les zones peuplées, ce qui ne peut être réalisé que grâce à une politique du spectre technologiquement neutre et axée sur les cas d'utilisation.

Dans ce contexte, le RSPG a souligné que *« toutes les technologies susceptibles de contribuer aux objectifs numériques doivent être traitées équitablement, en fonction de leurs capacités éprouvées et de leurs cas d'usage ».* Le Wi-Fi 6E et le Wi-Fi 7 répondent déjà à ce critère. Ces technologies sont commercialisées, déployées à grande échelle et ont démontré leur capacité à coexister avec succès avec les services existants sur l'ensemble de la bande des 6 GHz dans plus de 75 pays [3]à travers le monde.

La DSA exhorte vivement la France à autoriser immédiatement l'utilisation non prioritaire de la bande des 6 GHz par les systèmes sans licence, tandis que se poursuivent les travaux sur un plan à plus long terme de partage entre les systèmes IMT et les WAS/RLANs. Reporter cet accès à la CMR-27, comme le suggère l'avis du RSPG, risque de compromettre la réalisation des objectifs de connectivité de la Décennie numérique. Un retard de plusieurs années priverait les consommateurs, les entreprises et les institutions publiques d'une connectivité éprouvée, multigigabit et à faible latence, malgré une demande croissante et des cas d'usage bien documentés.

Reporter l'accès français au Wi-Fi dans la bande des 6 GHz serait également incompatible avec les principes fondamentaux de l'ARCEP, notamment la gestion efficace du spectre, la promotion des investissements dans les réseaux, le maintien d'une concurrence équilibrée entre les technologies, le développement numérique durable et la cohésion territoriale. Surtout, cela compromettrait la contribution de la France à la réalisation des objectifs 2030 du Programme d'action pour la Décennie numérique , à un moment où les attentes des utilisateurs – particuliers comme professionnels – continuent de croître rapidement.

Question 7. Quels investissements dans les nouvelles technologies et le déploiement continu des réseaux jugez-vous nécessaires dans les années à venir pour permettre aux opérateurs de proposer des produits répondant à la demande ?

ARCEP souligne la demande croissante de connectivité mobile de haute qualité à l'intérieur des bâtiments – bureaux, commerces, gares et autres grands espaces – et reconnaît les limites inhérentes à l'utilisation des réseaux mobiles extérieurs pour assurer la couverture intérieure. L'atténuation du signal due aux matériaux de construction modernes, conjuguée à des normes d'efficacité énergétique de plus en plus strictes, réduit

[2] https://radio-spectrum-policy-group.ec.europa.eu/document/download/3301c2fd-7bff-4ecf-bfcd-cfb572a5972f_en?filename=RSPG25-031final-RSPG-Opinion-Upper_6GHz_band.pdf (l'avis du RSPG).
[3] Pour plus de détails, veuillez consulter le site http://www.6GHz.info.

considérablement l'efficacité de la couverture mobile extérieure-intérieure et rend nécessaire le déploiement de solutions de connectivité intérieure dédiées.

D'un point de vue à la fois technique et politique, la connectivité intérieure haute performance est assurée plus efficacement par les réseaux intérieurs, notamment le Wi-Fi. Comparés aux solutions macro ou small-cell extérieures, les réseaux Wi-Fi intérieurs offrent une meilleure efficacité spectrale, une consommation d'énergie moindre et des performances plus stables pour les utilisateurs. Tenter de desservir des appareils intérieurs à partir de réseaux extérieurs exige une puissance d'émission nettement supérieure pour compenser les pertes dues à la pénétration dans les bâtiments, ce qui entraîne une augmentation de la consommation d'énergie au niveau du réseau et des appareils. Il en résulte une décharge plus rapide des batteries, des cycles de charge plus fréquents, une usure accélérée des appareils et une augmentation des déchets électroniques.

De plus, les réseaux mobiles extérieurs sont principalement optimisés pour des schémas de trafic asymétriques, avec une forte priorité donnée à la capacité de liaison descendante. Nombre des applications professionnelles et d'entreprise émergentes qui stimulent la demande en intérieur — telles que la collaboration dans le cloud, le traitement des données en temps réel, les applications immersives et la connectivité industrielle — exigent des performances de liaison montante robustes et fiables, performances que les réseaux Wi-Fi intérieurs sont intrinsèquement mieux adaptés pour fournir.

La DSA souligne également l'importance des solutions permettant une interopérabilité fluide entre les réseaux mobiles publics, les systèmes 5G privés et les réseaux Wi-Fi, notamment grâce à des mécanismes tels que Passpoint et OpenRoaming . Ces technologies permettent aux appareils de basculer automatiquement vers le réseau d'accès le plus approprié, améliorant ainsi l'expérience utilisateur tout en réduisant la congestion du réseau, les coûts de déploiement et la consommation énergétique globale.

Garantir un spectre suffisant sans licence , notamment dans la bande des 6 GHz supérieurs, est donc essentiel pour assurer une connectivité intérieure fiable et de haute qualité dans les environnements denses. L'accès à ce spectre sera crucial pour répondre à la demande croissante des consommateurs et des professionnels, soutenir les services numériques avancés et aligner les solutions de connectivité intérieure sur les objectifs d'ARCEP en matière d'utilisation efficace du spectre, de durabilité environnementale et de fourniture de services de haute qualité.

Question 13. Quelles propositions avez-vous à partager concernant la gestion du spectre ou l'attribution des fréquences afin de réduire l'impact environnemental des réseaux et, plus généralement, de promouvoir une technologie numérique durable ?

Comme indiqué dans la réponse à la question 7, privilégier les réseaux Wi-Fi intérieurs -aux déploiements mobiles extérieurs à haute fréquence pour la connectivité intérieure réduit considérablement l'impact environnemental. L'utilisation de stations de base mobiles extérieures pour desservir les utilisateurs intérieurs , notamment aux fréquences élevées comme la bande des 6 GHz , exige une puissance d'émission nettement supérieure pour compenser les pertes dues à la pénétration dans les bâtiments. Il en résulte une consommation énergétique globale du réseau plus importante, une consommation d'énergie accrue des appareils, une dégradation plus rapide des batteries et, par conséquent, une production accrue de déchets électroniques.

À l'inverse, l'attribution de la bande de fréquence supérieure de 6 GHz au Wi-Fi sans licence -permet une connectivité intérieure performante et fiable grâce à des déploiements basse consommation et à courte portée optimisés pour les environnements intérieurs. Ces réseaux offrent une efficacité énergétique supérieure en éliminant -les pertes de propagation entre l'extérieur et l'intérieur, tout en fournissant le débit

élevé, la faible latence et la capacité de liaison montante robuste requis par les applications grand public, professionnelles et industrielles avancées.

De plus, l'adoption croissante des technologies de transition fluide, telles que Passpoint et OpenRoaming , permet aux appareils de basculer dynamiquement entre les réseaux mobiles publics, les systèmes 5G privés et le Wi- -Fi. Cette sélection intelligente du réseau optimise l'utilisation de l'infrastructure disponible, réduit les déploiements redondants, diminue la consommation énergétique globale et minimise l'empreinte carbone de la connectivité, tout en garantissant une -expérience utilisateur de haute qualité et une continuité de service ininterrompue.

Afin de soutenir les objectifs de développement durable d'ARCEP et ses objectifs environnementaux plus larges, la DSA recommande de réserver la bande supérieure des 6 GHz à l' utilisation du Wi-Fi sans licence . Cette approche tire parti d'une solution de connectivité intérieure éprouvée et écoénergétique, favorise -une utilisation plus efficace du spectre et garantit que la performance environnementale demeure un critère essentiel dans la gestion du spectre et les décisions d'attribution des fréquences.

Question 14. Pour chacune des bandes de fréquences mentionnées dans les parties 1 et 2, quels problèmes environnementaux spécifiques à l'utilisation de ces bandes de fréquences avez-vous identifiés ?

Comme indiqué dans les réponses aux questions 7 et 13, l'utilisation de la bande supérieure des 6 GHz pour les réseaux mobiles publics ne permettrait pas d'assurer une connectivité intérieure de manière écoénergétique ni respectueuse de l'environnement. Tenter de desservir les utilisateurs à l'intérieur des bâtiments via des réseaux mobiles extérieurs à haute fréquence exigerait une puissance d'émission nettement supérieure pour compenser les pertes dues à la pénétration du signal, ce qui entraînerait une augmentation de la consommation énergétique du réseau, une hausse de la consommation des appareils et un impact environnemental plus important.

À l'inverse, l'accès à la bande supérieure des 6 GHz pour le Wi-Fi sans licence permet une connectivité intérieure de haute qualité, fiable et durable. Les déploiements Wi-Fi fonctionnent à faible consommation sur de courtes portées, optimisés pour les environnements intérieurs, minimisant ainsi la consommation d'énergie et les déchets électroniques tout en offrant les performances nécessaires aux applications grand public, professionnelles et industrielles avancées.

Cette approche garantit que la bande supérieure de 6 GHz contribue positivement aux objectifs de développement durable en favorisant une utilisation efficace du spectre , en réduisant l'expansion inutile des infrastructures et en intégrant la performance environnementale dans les décisions de gestion du spectre.

Question 37. Comment évaluez-vous l'intérêt de la bande haute de 6 GHz au regard des besoins de capacité prévus pour les réseaux mobiles ? Le cas échéant, quelle quantité de spectre estimez-vous nécessaire pour répondre à ces besoins et dans quel délai ?

La DSA recommande à Arcep d' envisager le maintien de la possibilité d' attribuer des fréquences Wi-Fi dans la bande 6 425–7 125 MHz. L'expérience internationale démontre que la bande supérieure des 6 GHz peut supporter un environnement à usage mixte où liaisons fixes et systèmes sans licence coexistent efficacement grâce à une gestion coordonnée du spectre et à des garanties techniques appropriées. La protection des services existants demeure essentielle, et la note de bas de page 5.457E de la résolution 220 (CMR-23) de la Conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT précise que l'attribution de cette bande aux IMT « n'empêche pas l'utilisation de ces bandes de fréquences par toute application des services

auxquels elles sont attribuées et n'établit aucune priorité dans le Règlement des radiocommunications ». Cette même note de bas de page reconnaît explicitement que ces bandes sont également utilisées pour les systèmes d'accès sans fil (WAS), notamment les réseaux locaux sans fil (RLAN).

Le Wi-Fi est un élément essentiel de la connectivité haut débit. Il joue un rôle indispensable dans le soutien à la croissance économique en permettant un accès abordable, en améliorant la productivité et en contribuant à réduire la fracture numérique. Il optimise l'efficacité des infrastructures de liaison existantes et prend en charge un large éventail de services numériques qui profitent aux citoyens, aux entreprises et aux institutions publiques. Le Wi-Fi permettant à plusieurs utilisateurs de partager une même connexion haut débit, il améliore l'accessibilité financière, favorise une plus large adoption d'Internet et soutient les objectifs plus larges d'inclusion numérique de la France.

Le Wi-Fi transporte déjà la majeure partie du trafic Internet mondial. Entre 2019 et 2024, le trafic haut débit fixe a plus que triplé dans le monde, passant de moins de 2 000 exaoctets à plus de 6000 exaoctets, l'Europe figurant parmi les régions connaissant la plus forte croissance. Cette croissance reflète la dépendance croissante aux réseaux à haut débit pour le streaming, le cloud computing, le télétravail et la digitalisation des entreprises . Le trafic haut débit mobile affiche une progression parallèle, passant de moins de 500 exaoctets en 2019 à plus de 1 500 exaoctets en 2024.

En Europe, la consommation d'internet fixe dépasse largement la moyenne mondiale, avec 425 Go par abonnement et par mois (contre 337 Go au niveau mondial), ce qui témoigne d'une forte adoption des réseaux à haut débit. Sur le plan mobile, l'Europe se situe dans la moyenne mondiale avec 21 Go par abonnement et par mois, illustrant une croissance équilibrée entre le haut débit fixe et mobile.

Cette utilisation robuste du haut débit fixe illustre comment la France et l'Europe tirent parti des infrastructures avancées pour répondre à la demande croissante en matière de streaming, d'applications cloud et de services numériques. En déployant l'accès Wi-Fi 6 GHz complet, la France peut maintenir cette dynamique, accélérer la couverture gigabit à l'intérieur des bâtiments, stimuler l'innovation et répondre aux besoins de connectivité des particuliers, des entreprises et des services publics, en parfaite adéquation avec la loi européenne sur l'infrastructure gigabit et les objectifs de la Décennie numérique .

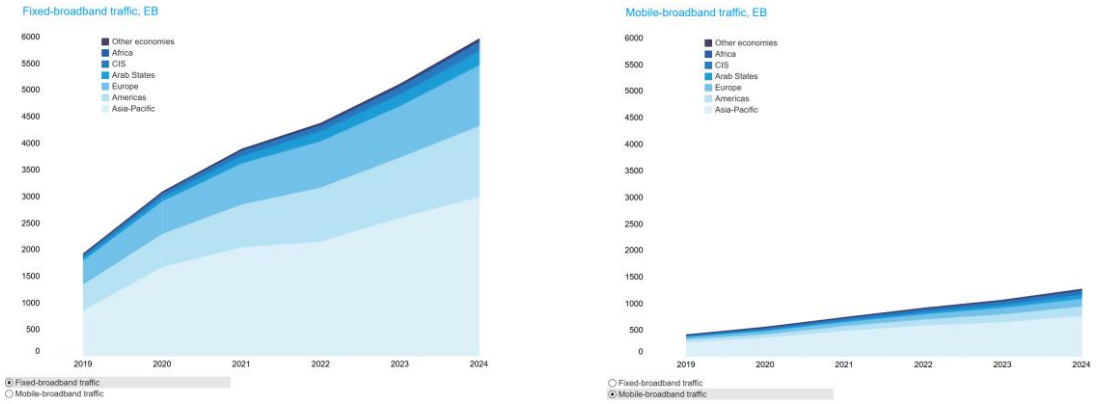

Croissance annuelle du trafic haut débit

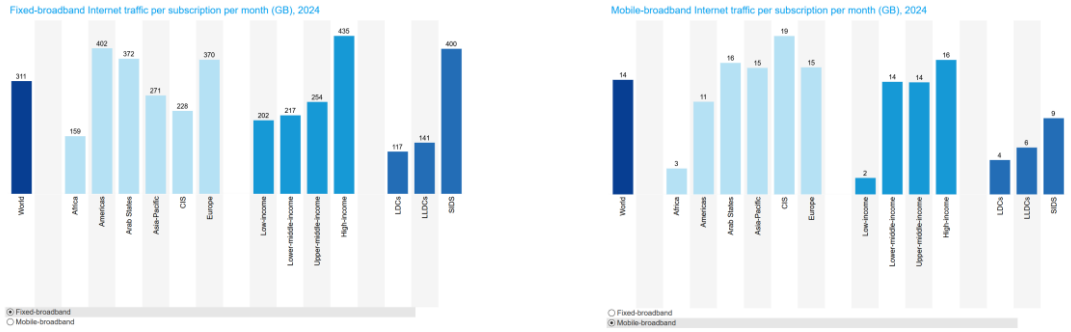

Trafic Internet par abonnement et par mois (Go)

Les prévisions d'organismes de régulation tels que l'Ofcom (Royaume-Uni) indiquent que la demande en Wi-Fi résidentiel sera multipliée par six à dix d'ici 2030, les lieux publics nécessitant jusqu'à quinze fois plus de capacité. Toutefois, limiter l'accès sans licence à la seule bande des 6 GHz inférieurs ne suffira pas à répondre à ces besoins : les canaux et la bande passante disponibles ne permettront une couverture gigabit que pour environ 50 à 60 % des logements. Pour atteindre les objectifs de connectivité définis dans la loi européenne sur l'infrastructure gigabit et le programme « Décembre numérique », il sera nécessaire d'accéder aux bandes des 6 GHz inférieurs et supérieurs afin de fournir les bandes passantes plus larges requises pour une performance gigabit fiable dans l'ensemble des bâtiments.

Pour la France, ces données soulignent l'importance stratégique de permettre un accès Wi-Fi sans licence sur l'ensemble de la bande 6425–7125 MHz . Ce faisant, la France soutiendra la demande croissante de haut débit, accélérera l'inclusion numérique, renforcera la compétitivité et favorisera un écosystème innovant prêt à adopter les nouvelles technologies Wi-Fi. En préservant la flexibilité des services fixes et des systèmes sans licence , la France peut garantir une utilisation efficace du spectre tout en répondant aux besoins de connectivité à long terme.

Question 38. Comment évalueriez-vous le niveau de maturité de l'écosystème des équipements et terminaux à bande haute de 6 GHz ?

À l'échelle mondiale, plus de 19,5 milliards d'appareils Wi-Fi sont actuellement utilisés, avec des livraisons annuelles dépassant les 3,8 milliards d'unités. Cette ampleur témoigne de la robustesse de l'écosystème et de son évolution constante grâce à des normes avancées telles que le Wi-Fi 6E, le Wi-Fi 7 et le futur Wi-Fi 8. Ces technologies renforcent considérablement la capacité du Wi-Fi à soutenir le développement socio-économique, rendant indispensable l'exploitation de l'intégralité de la bande 6 GHz, notamment sa partie supérieure, de 6425 à 7125 MHz. Les analyses comparatives internationales et les récents débats politiques en Europe soulignent l'importance d'allouer un spectre suffisant pour prendre pleinement en charge le Wi-Fi de nouvelle génération. Les analyses sectorielles prévoient un besoin futur d'au moins quinze canaux de 80 MHz ou sept canaux de 160 MHz pour exploiter pleinement les capacités du Wi-Fi 7 et du futur Wi-Fi 8, avec une demande croissante de canaux contigus plus larges de 320 MHz.

Concernant la maturité de l'écosystème des appareils, fin 2024, plus de 5000 modèles prenaient en charge le Wi-Fi 6 GHz, couvrant les technologies Wi-Fi 6E et Wi-Fi 7. Cette adoption rapide témoigne du fort engouement du marché pour ces normes. [4]L'Alliance Wi-Fi prévoit que les livraisons d'appareils Wi-Fi 7 atteindront environ 2,1 milliards d'unités d'ici 2028, signe d'une adoption généralisée de cette norme Wi-Fi

[4]https://wifinowglobal.com/news-and-blog/massive-market-adoption-5000-wi-fi-devices-now-support-6-ghz-1230-support-wi-fi-7-intel-says/

de nouvelle génération.[5] Les appareils phares compatibles avec le Wi-Fi 6E — notamment l'iPad Pro d'Apple, les Google Pixel 7 et 7 Pro, et les téléviseurs Samsung Neo QLED 8K — transforment déjà l'expérience utilisateur à travers le monde. De plus, des appareils comme le Meta Quest Pro optimisent la réalité virtuelle, permettent une collaboration plus poussée et offrent un accès anticipé aux applications du métavers.[6]

Les efforts d'harmonisation mondiale sont bien engagés : plus de 75 pays[7] ont adopté des politiques d'exemption de licence pour la bande 6 GHz, favorisant ainsi un marché international harmonisé pour les appareils, les équipements et les services. Cette dynamique a catalysé un écosystème florissant de produits Wi-Fi 6E et Wi-Fi 7, entraînant une baisse des coûts des appareils, une innovation accrue et une adoption plus rapide.

En revanche, l'écosystème IMT pour la bande supérieure des 6 GHz (6425–7125 MHz) demeure immature et précommercial. Aucun déploiement commercial n'existe à l'échelle mondiale, et le développement d'un écosystème IMT mature nécessiterait trois à cinq ans, voire plus, pour la mise au point, la certification et le déploiement à grande échelle des équipements, repoussant ainsi un réel allègement de la capacité jusqu'en 2030, voire au-delà. Le Wi-Fi, à l'inverse, offre une capacité immédiate grâce à un écosystème éprouvé et abordable. Attribuer la bande supérieure des 6 GHz à l'IMT reviendrait à sacrifier ces avantages avérés au profit d'une technologie non éprouvée, compromettant ainsi les objectifs d'inclusion numérique de la France et ses engagements pris dans le cadre de la loi sur l'infrastructure gigabit.

Question 39. Quels défis de déploiement identifiez-vous pour la bande 6 GHz ? Identifiez-vous des contraintes spécifiques liées à l'utilisation de cette bande, par exemple en matière d'ingénierie du site (besoins en espace, consommation d'énergie, etc.) ?

Les principaux défis liés au déploiement des technologies mobiles IMT dans la bande des 6 GHz (6425–7125 MHz) sont la gestion des interférences, l'immaturité de l'écosystème, les contraintes d'ingénierie des sites et les considérations économiques. Cette bande est déjà fortement utilisée par les services existants, tels que les services fixes par satellite et les liaisons micro-ondes, ce qui exige une coordination rigoureuse et des mécanismes de protection qui augmentent la charge d'ingénierie et retardent le déploiement. Alors que les écosystèmes Wi-Fi 6E et Wi-Fi 7 sont matures et largement compatibles avec la bande des 6 GHz,[8] l'écosystème IMT mobile reste immature. La disponibilité limitée des terminaux, des puces et des équipements réseau risque de ralentir l'adoption et d'augmenter les coûts. L'ingénierie des sites présente des obstacles supplémentaires : la bande des 6 GHz nécessite des antennes et des unités radio supplémentaires qui augmentent la charge sur les pylônes (pouvant nécessiter un renforcement), les radios à plus haute fréquence consomment davantage d'énergie (surtout dans les déploiements denses) et la prise en charge d'un débit élevé exige une capacité de liaison terrestre accrue (fibre optique ou micro-ondes à haute capacité) qui peut ne pas être disponible partout. Sur le plan économique, les avantages limités en termes de capacité supplémentaire par rapport au spectre de bande moyenne existant (3,4–3,8 GHz + extensions) rendent les coûts de déploiement de l'IMT 6 GHz injustifiés à court et moyen terme, tandis que les déploiements alternatifs Wi-Fi 6E/7 sans licence offrent de plus grands avantages sociétaux sans le lourd fardeau de l'infrastructure.

[5] https://www.wi-fi.org/system/files/Wi-Fi_Alliance_Insider_202401.pdf
[6] https://www.wi-fi.org/news-events/newsroom/wi-fi-6e-momentum-underscores-need-for-entire-6-ghz-band
[7] https://6ghz.info/#MAP
[8] https://docs.fcc.gov/public/attachments/doc-363490a1.pdf

Question 56. Comment évaluez-vous la complémentarité entre les réseaux mobiles et Wi-Fi ? Comment évaluez-vous les défis liés à l'intégration des réseaux mobiles et Wi-Fi ?

mobiles et Wi- -Fi sont fondamentalement complémentaires, offrant chacun des capacités distinctes mais se renforçant mutuellement au sein des écosystèmes nationaux du haut débit. Les réseaux mobiles, fonctionnant sur des fréquences sous licence, offrent une couverture étendue axée sur la mobilité, avec des environnements d'interférence prévisibles et des garanties de qualité de service qui sous-tendent les investissements à long terme dans les infrastructures. Le Wi-Fi, quant à lui, transporte la majeure partie du trafic haut débit intérieur et fixe grâce à -des déploiements économiques et gérés par l'utilisateur, qui s'appuient sur des fréquences sans licence -, notamment la bande 5945–7125 MHz, permettant une expansion rapide de la capacité dans les foyers, les entreprises, les institutions publiques, l'hôtellerie, le commerce de détail et les réseaux municipaux.

Une part importante de la consommation de haut débit , Plus de 90 % du trafic haut débit domestique et professionnel dans l'UE transite par Wi-Fi [9], qui -est la technologie d'accès dominante. Dans ces environnements, le Wi-Fi décharge les macrocellules et les petites cellules du trafic intérieur important, préservant ainsi le spectre radioélectrique pour les usages liés à la mobilité et améliorant l'efficacité globale du réseau. Le Wi-Fi complète également les réseaux mobiles grâce à un accès sans fil fixe à faible coût, des solutions d'hébergement neutre en intérieur et des options de liaison terrestre sans licence qui étendent la connectivité dans les zones rurales ou mal desservies disposant d'une infrastructure fibre optique limitée .

mobiles et Wi- -Fi sont donc structurellement complémentaires plutôt que substituables. Préserver et renforcer cette complémentarité, notamment dans les pays aux besoins importants en capacité intérieure, comme la France, nécessite un spectre suffisant sans licence -dans les bandes de fréquences inférieures et supérieures de 6 GHz pour soutenir -la croissance du Wi-Fi 6E/7, tout en permettant aux réseaux mobiles de se concentrer sur une couverture étendue axée sur la mobilité et les applications sensibles à la qualité de service.

[9] https://6ghz.info/wp-content/uploads/2022/09/6-GHz-Infographic-Europe.pdf